

Compte Rendu de la réunion du Comité de Village de Taussat les Bains Du 29 mai 2024, salle de quartier de Taussat

La séance est ouverte à 14h30.

Présents : M. Lacombe, M. Glaentzlin, M. Ballongue, Mme Defourne, M. Fraïche, M. Geoffroy, Mme Georgelin, Mme Huneau, M. Mercadier, M. Polo, M. Riquier.

Excusés : M. Aurientis, Mme Bavoizat, Mme Garaud,

Absents : M. Redon

Invités : Mme Le Digabel, Mme Voisin, représentantes du conseil syndical des Belles de Taussat.

Ordre du jour :

- 01 : Réensablement devant les perrés.
- 02 : Interdiction des chiens toute l'année au niveau des plages.
- 03 : Horaire d'éclairage du Vieux Port.
- 04 : Demande d'entretien de l'allée Thalassa.
- 05 : Aménagement de la "zone de rencontre " du Vieux Port.
- 06 : Communication du SIBA concernant la saturation des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement
- 07 : Impacts de la résidence « Les Belles de Taussat » sur le village de Taussat

01 : Réensablement devant les perrés :

Suite

aux différentes tempêtes, le sable qui maintenait les bases des perrés s'est déporté vers Cassy. Peut-on réensabler le secteur dévasté ?

> Le SIBA, a programmé cette opération à partir du 15 juin.

02 : Interdiction des chiens sur les plages tout au long de l'année ?

> Il faut rappeler que cette demande est surtout le résultat du non civisme de nombreux propriétaires. Une interdiction saisonnière existe déjà pour les plages. Une demande à l'année, pénaliserait les propriétaires de chiens respectueux des sites. Si chaque propriétaire ramassait les déjections de son animal, la question ne se poserait pas.

> Une demande de panonceaux « tenir son chien en laisse » est formulée pour les zones de rencontre et sentiers du littoral. Sur la plage, les chiens non tenus en laisse perturbent les oiseaux migrateurs (bécasseau). Ces oiseaux, lorsqu'ils sont perturbés, s'envolent en groupe formant des nuages qui ondulent dans le ciel. Ces perturbations répétées empêchent ces oiseaux de se nourrir et de récupérer des forces, ce qui entraînera par la suite de lourdes pertes lors de leur migration (information donnée par les guides naturalistes de la Région).

> Rappel du règlement : ARRÊTE PREFECTORAL DU 23 DÉCEMBRE 1983 PORTANT REGLEMENT SANITAIRE 99.6. Animaux :

Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés. Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins. **Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.** De plus, du 15 avril au 30 juin, votre chien doit impérativement être tenu en laisse lors de vos balades en forêt, hors des sentiers et chemins forestiers balisés, sous peine d'une amende.

03 : Horaire d'éclairage du Vieux Port :

Une demande est faite de décaler l'éclairage du Vieux Port jusqu'à 1 heure du matin en période estivale (au lieu de 11h).

. Cette demande d'extension de durée sera relayée auprès du Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) qui gère l'éclairage public.

04 : Demande d'entretien de l'allée Thalassa :

La demande est validée ; les travaux sont programmés en juin : raclage, stabilisation et rebouchage des trous.

05 : Aménagement de la "zone de rencontre" du Vieux Port :

> Un marquage au sol approprié en entrée de zone viendra compléter la signalisation existante. La programmation est décalée par manque des pochoirs spécifiques et sera reportée à la prochaine campagne de marquage. (**Fait pour 20km/h**).

>Le stationnement pour les usagers du port (chargement/déchargement) est en place allée des Tamaris. Les cartes d'autorisation de stationnement pour les riverains et les commerçants, sont disponibles. Il faut en faire la demande auprès de **la Police Municipale**.

>Au niveau de la raquette, le comité souhaite le déplacement latéral de la place PMR avant la saison.

>il est aussi demandé que les arrêts minute soient instaurés de 7h à 20h, puis libres de stationnement de 20h à 7h.

06 : communication du SIBA, suite aux débordements :

Lors de la réunion du Comité Local de la Citoyenneté et Tranquillité Publique (CLCTP) du 18 mai, Mme Sabine JEANDENAND Directrice Générale du **Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)** nous donne les explications suivantes :

>entre octobre 2023 et avril 2024, il y a eu 5 tempêtes et submersions d'une intensité exceptionnelle ; ce débordement n'est pas dû au dimensionnement du réseau, qui est bien adapté et prévu pour l'augmentation de la population constatée l'été et prévue pour les années à venir, mais au **surplus et ruissellement d'eau pluviale** (150 jours de pluie sur 160).

>de plus, le Bassin d'Arcachon, assurant le drainage de sa propre surface littorale de 900km², est également le réceptacle d'un bassin versant de 4000 km², allant du Médoc au Val de l'Eyre, en passant par le nord des Landes. Au total, c'est près d'un milliard de m³ d'eau douce qui transite par ce bassin avant de rejoindre la mer. Les voies de passage concernent 32 cours d'eau qui jalonnent le Bassin d'Arcachon, certains naturels, d'autres façonnés par l'homme il y a près de 100 ans.

Le poste de pompage de Taussat est équipé de 4 pompes (qui sont en bon état de fonctionnement) ; le relais avec le bassin de rétention du bassin de Titoune (20000m³) est automatique. Le débordement est donc dû à l'impossibilité de réintégrer le contenu dans le réseau et au ruissellement du massif forestier saturé.

Lanton a été l'une des villes les moins impactées du Bassin. La création d'une station d'épuration sur le nord Bassin est en réflexion ; une vigilance renforcée sur l'entretien des fossés sera faite. La société Eloa vérifie régulièrement les raccordements et déversements illégaux des eaux pluviales dans les réseaux d'eaux usées. Cette surcharge hydraulique provoque également un lessivage des stations d'épuration, une pollution du rejet et une consommation d'énergie inutile.

>Résultat des analyses de l'eau, prélèvement en date du 24/05/2024.

L'ARS, Agence Régionale de Santé déclare les eaux de baignade Taussat/Lanton « de bonne qualité ». Le classement de l'année 2023 était excellent.

Les informations données par le SIBA n'ont pas convaincu tous les membres du comité de village ; pour certains, les pluies importantes que nous avons subies se reproduiront à l'avenir du fait du changement climatique. L'actualité en France et dans le reste du monde le prouve régulièrement. Il faudra anticiper par la mise en œuvre programmée de dispositions durables.

07 : impact de la Résidence "Les Belles de Taussat" sur le village :

>75 logements ; 2 commerces ; 2 salles d'activité

>40% d'occupation permanente ; certains appartements sont en location de longue durée.

> 60% d'occupation par des résidences secondaires et/ou saisonnières.

>Une évolution est prévisible à court terme (5 ans environ) : les propriétaires en résidence secondaire vont passer en résidence principale, ces investissements ayant été réalisés pour leur retraite.

>Après une première enquête, l'impact s'avère être mitigé selon les commerces : Certains ne se prononcent pas (trop tôt, pas assez de recul), d'autres ont constaté une évolution plutôt positive de l'activité ou auraient espéré mieux.

>Faut-il rappeler l'importance de consommer local pour que notre petit village garde ses commerces ouverts et reste attractif. (et pas seulement pour les nouveaux arrivants !)

>Impact sur la vie des riverains : pas de retour direct

Questions/ informations :

- Le nouveau restaurant Le SPOT ouvre place de Courcy, le 31 mai, en continu, du petit déjeuner à partir de 9h jusqu'au dîner 21h ; Seront servis des pains toastés avec garnitures chaudes ou froides, planches à partager, tartinades ...
- Une concertation sera menée ; des ateliers mis en œuvre en vue de l'élaboration de la charte paysagère de Lanton seront animés par l'atelier Palimpseste. Une invitation a été envoyée aux représentants/membres du comité, d'associations, de structures socio professionnelles et habitants pour le **04 juillet à 18h30 à la MAJ de Lanton**. Si cela vous intéresse, contactez le : comitedevillagetaussat@ville-lanton.fr
Nombre de participants limité.

Travaux structurants :

>Lanton : Route de Blagon, Voie verte du Centre d'Animation de Lanton (CAL) jusqu'à la Vélodyssée avec installation d'un plateau surélevé, canalisation d'eau potable entièrement renouvelée par la COBAN, enfouissement des réseaux puis rénovation des trottoirs.

>Cassy : Rue Téchoueyres : mise en place d'un plateau surélevé en amont et en aval de la Vélodyssée, afin de sécuriser ce carrefour dangereux.

>Taussat : Rue Guy Célérier, début des travaux en janvier 2025. La concertation se poursuit.

- Aménagements et équipements :

>3 arrêts minute devant le Proxi /Tabac ; demande de passer à 5 pour l'été.

>WC, place de Courcy, une étude de location est en cours pour les manifestations estivales.

>La douche sur le Vieux Port va être remplacée par un lave-pieds de plage.

>La table emportée par la tempête au port de Fontainevieille ne sera pas remise en place pour le moment, par manque de table en béton. Une table en bois plus esthétique est souhaitée par certains, ce qui imposerait un socle en béton pour la stabiliser. Faire quelques pas, à la place des cabines, des tables y sont déjà installées.

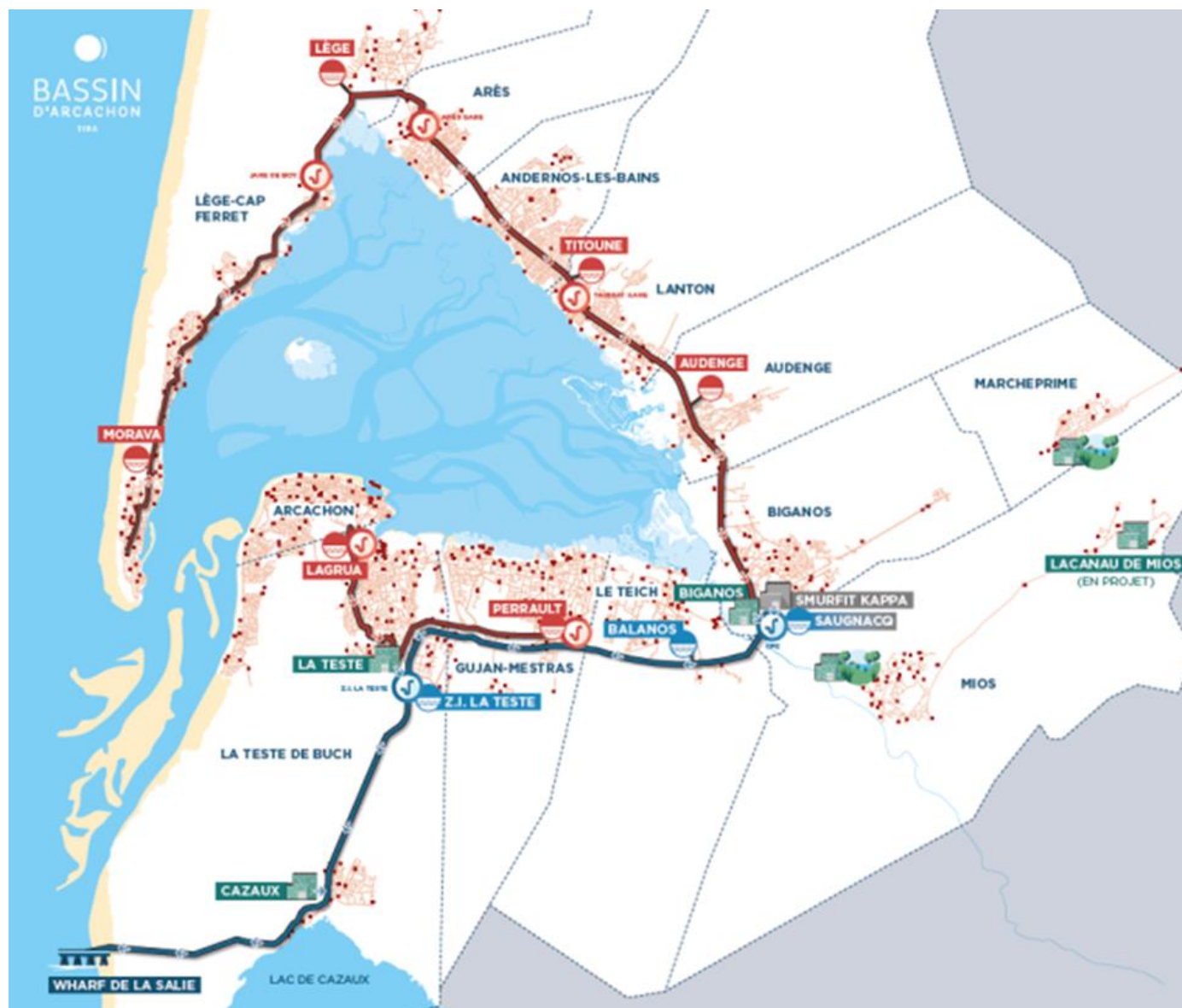
- Nous avons fait remonter la demande d'un cheminement PMR pour faciliter l'accès à la place des Tamaris. Il apparaît que cette demande a déjà été en partie prise en compte.
- La suppression de la barrière en bois, place de Courcy, plus gênante qu'efficace est majoritairement souhaitée.

La séance est levée à : 16h00.

PJ : cheminement des eaux usées SIBA.

SIBA

Cheminement des eaux usées



RÉSEAU PRINCIPAL

 EAUX BRUTES

 EAUX TRAITÉES

RÉSEAU SECONDAIRE 

 GROS POSTES DE POMPAGE D'EAUX TRAITÉES DU COLLECTEUR PRINCIPAL



STATIONS D'ÉPURATION



ÉMISSAIRE DE REJET EN MER



BASSINS DE SÉCURITÉ



POSTES DE POMPAGE



GROS POSTES DE POMPAGE D'EAUX BRUTES DU COLLECTEUR PRINCIPAL